



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service émetteur : Direction
Affaire suivie par : Alain BARTHELEMY
Courriel : ars-oc-dd48-direction@ars.sante.fr
Téléphone : 04 66 49 40 94
Réf. : DDTRI-CEP-2021-24
Date : **16 AVR. 2021**

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
3, Allée Piencourt
BP 32
48001 MENDE Cedex

Objet : Situation du laboratoire OXYLAB de Saint Chély d'Apcher.

Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance de votre courrier relatif au laboratoire de biologie médicale OXYLAB avec la plus grande attention.

Vous évoquez des difficultés que rencontre le laboratoire OXYLAB sur son site de Saint Chély d'Apcher et les alertes des responsables de cette structure et des syndicats.

Bien que sensible aux préoccupations locales que vous exprimez, il m'appartient de vous préciser que la réglementation actuelle ne permet pas d'imposer à un laboratoire de biologie médicale privé le maintien d'un site dans le cadre d'une mission de service public.

Néanmoins, le désengagement progressif du laboratoire OXYLAB, seul laboratoire privé en Lozère, poserait une véritable rupture dans l'accès aux soins et par conséquent un problème de santé publique.

A ce titre, mes services ont organisé une première réunion le 5 mars dernier en présence des acteurs de la biologie médicale privée qui ont démontré leur volonté de maintenir leur présence en Lozère et de travailler en collaboration le secteur public.

Soyez assuré que je suivrai attentivement l'accès à l'offre de biologie médicale dans le département de la Lozère, en veillant à rester à l'écoute des professionnels de santé et des habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général

Pierre RICORDEAU